

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 89

présenté par

Mme Yolaine de Courson, M. Haury, M. Travert, M. Zulesi, Mme Sarles, Mme Lardet, Mme Le  
Feur, Mme De Temmerman, Mme Bessot Ballot, Mme Verdier-Jouclas, Mme Bagarry et  
M. Dombrevail

-----

**ARTICLE 5 BIS**

Compléter l'alinéa 3 par les deux phrases suivantes :

« Ces mesures peuvent également inclure la définition de tarifs incitatifs définis en fonction de la quantité d'eau consommée. La part incitative s'ajoute à une part fixe déterminée selon les modalités de tarification classique. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En complément des mesures d'accompagnement et d'économies d'eau, cet amendement vise à autoriser les services publics d'eau et d'assainissement à mettre en place une tarification incitative encourageant une consommation plus raisonnée.